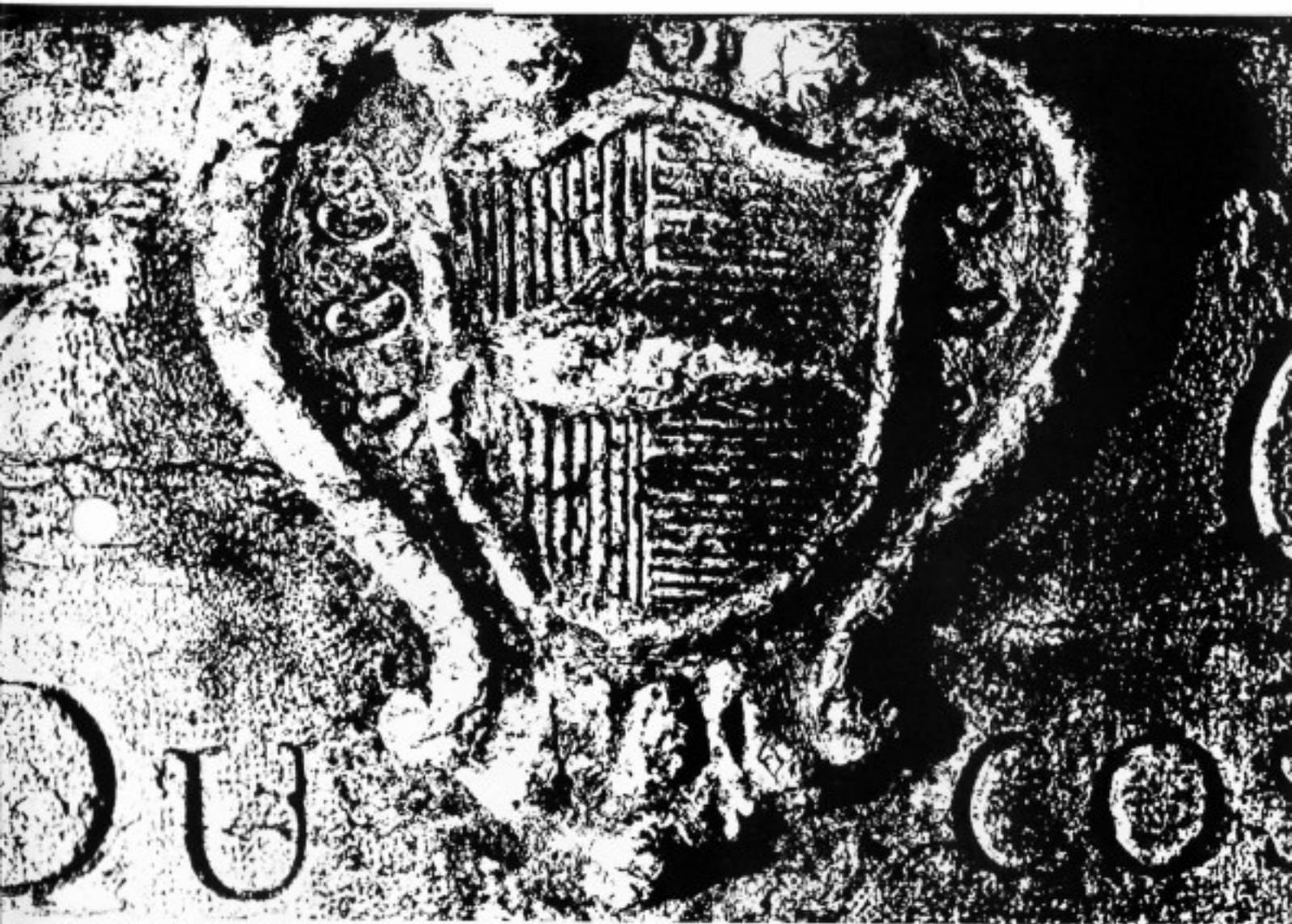


PRO— NOVIODUNO



Mars 1970

Membre de Civitas Nostra

Pour toutes vos opérations bancaires

adressez-vous
aux établissements
spécialisés de la place

Banque Cantonale Vaudoise

Caisse d'Épargne de Nyon

Crédit Foncier Vaudois

Société de Banque Suisse

Union de Banques Suisses

Union Vaudoise du Crédit

NYON

PRO — NOVIODUNO

SOMMAIRE

Chronique du vice-président: Que pouvons-nous attendre de nos autorités?	2
Flash	4
Ce passé qui nous échappe	9
Notice sur l'histoire du Château de Vuflens, tirée en grande partie du « Dictionnaire historique vau- dois »	10

MARS 1970



Retenez la vie et souvenez-vous du passé
Pour vos photos, adressez-vous à

Photo-Ciné Ed. Berger

Grand choix d'appareils, caméras,
projecteurs, etc.

Que pouvons-nous attendre de nos autorités ?

Chronique du vice-président

A l'heure de la contestation et de l'autocritique, la tentation est forte, pour Pro Novioduno comme pour d'autres, de se lancer dans de violentes diatribes, de dénoncer avec véhémence « ce qui ne va pas », et de s'apâmer dans d'amères réflexions qui ne sont souvent qu'une sorte d'aveu d'impuissance. Efforçons-nous cependant — le renouvellement des autorités nyonnaises, et de la Municipalité tout particulièrement, en fournissant un prétexte valable — de faire le point, sans passion démesurée, en ce début de législature.

Trois membres de notre comité font partie du Conseil communal et peuvent s'y faire entendre. Les conditions sont-elles aussi favorables à l'égard de la Municipalité et, notamment, qu'en a-t-il été au cours de ces quatre dernières années ?

Au début, vous vous en souvenez sans doute, les critiques parfois très vives de notre part, ayant trait à des problèmes « brûlants » (colonne d'essence de l'avenue Cortot, circulation urbaine, signalisation, parc à voitures, éclairage public, etc.) ont amené des réactions presque aussi vigoureuses de la Municipalité ou de tel municipal déterminé. Ces démêlés ont défrayé la chronique (de notre bulletin essentiellement) et donné une certaine animation à nos premières assemblées générales.

Puis un calme relatif est revenu. Notre président, M. Glasson, y a largement contribué par son entregent et son habileté à ménager les susceptibilités. On a vu un municipal, en quelque sorte chargé des relations publiques avec notre association, participer à plusieurs séances de notre comité. Notre délégué à la commission d'urbanisme, malgré sa qualité de membre « consultatif » au sein d'un organisme lui-même consultatif, a pu se faire entendre. Après le remarquable succès de notre initiative tendant à l'installation de lanternes anciennes dans le quartier de Rive, d'aucuns pouvaient penser que Pro Novioduno, au comble de la béatitude, cesserait enfin d'être un empêcheur de danser en rond... et d'enlaidir notre cité de mille manières !

Il n'en est pas question. Notre association entend bien continuer à défendre avec vigueur ses idées, à réclamer notamment la fermeture de la place du Marché au trafic automobile, l'aménagement harmonieux de la place du Château, la disparition d'enseignes de mauvais goût, etc.

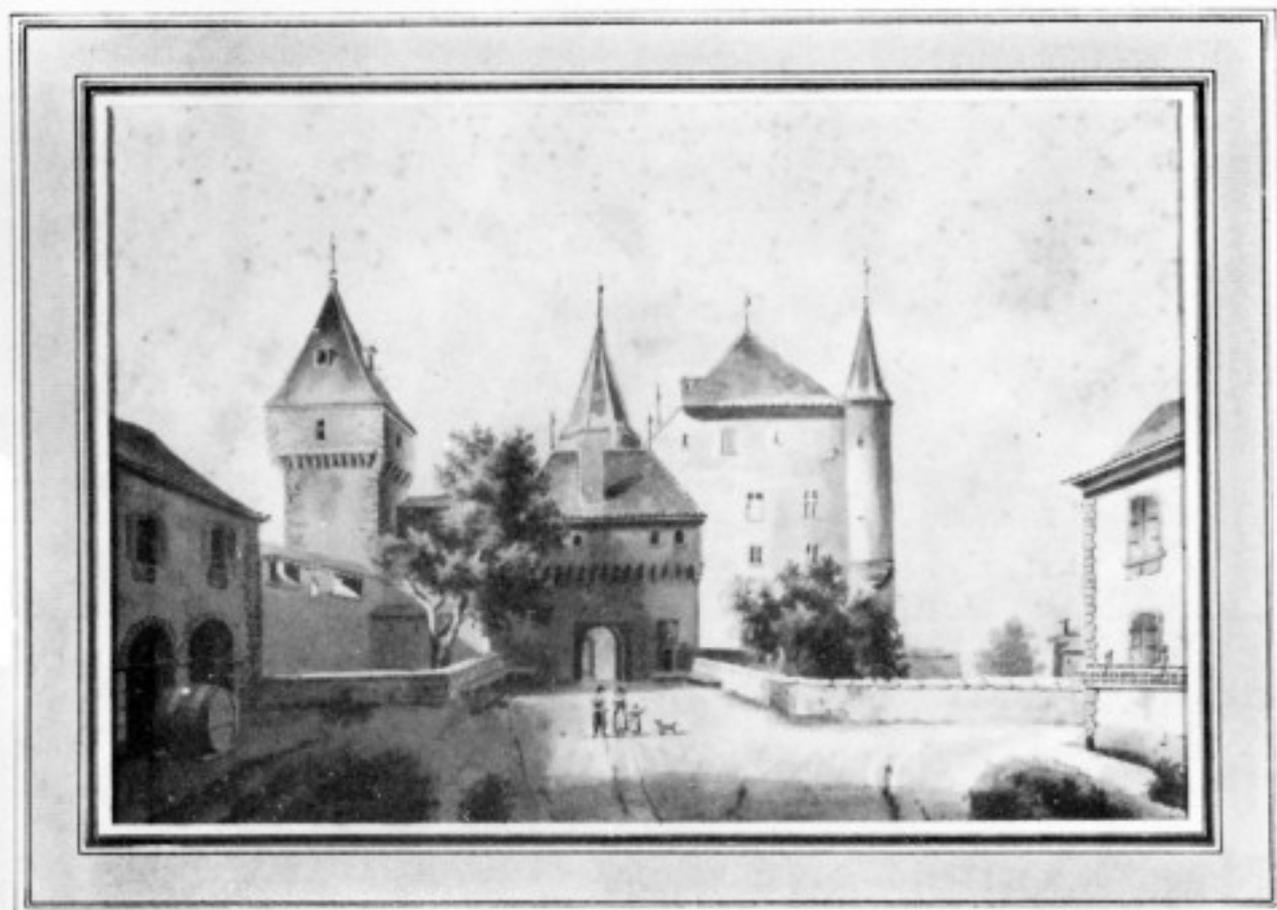
Lorsqu'une réalisation dépend de la seule Municipalité et de ses serviteurs administratifs, il est malheureusement arrivé que l'on soit mis devant le fait accompli. Ainsi à la place Perdtemps, outre l'interdiction générale de stationner plus de quinze heures — très

appréciée des automobilistes nyonnais en cette période de pénurie de garages privés — le cadeau de fin d'année de notre ancien exécutif a consisté à faire poser des bornes lumineuses d'une laideur exemplaire...

De telles erreurs sont-elles évitables? Certes, il est exclu de consulter chacun sur tout ce qui doit être entrepris à Nyon. Il est en revanche beaucoup plus facile, chaque fois qu'un problème se pose, d'en discuter librement avec ceux que cela préoccupe. A cet

égard, il serait souhaitable que nous puissions avoir des contacts réguliers avec le nouvel architecte-urbaniste communal. Le premier titulaire de ce poste-clef de l'urbanisme local, malgré des tentatives d'approche de notre part, avait dû ou voulu rester sur une prudente réserve. Un climat de confiance devrait maintenant, à la faveur des changements intervenus, pouvoir s'instaurer. Pour l'instant, nous n'en demanderons pas plus.

P.-A. Hédiguer.



Le Château de Nyon vers 1820

Reproduction d'une aquarelle sépia originale due au peintre Naef.

Flash

Lors des discussions qui ont eu lieu entre les autorités et les commissaires du Conseil communal au sujet de l'aménagement de la promenade devant border le parc à voitures de Perdtemps, la Municipalité avait affirmé que de très jolies lanternes éclaireraient cette promenade. Or on a choisi non seulement ce qui se fait de plus laid, comme le montre notre photo, mais encore l'éclairage le plus éblouissant et le plus désagréable pour les yeux. On se demande ce qui a incité les responsables à faire ce choix et pourquoi la Commission d'urbanisme n'a pas été consultée à cette occasion.



bally et fils sa nyon

Nyon - Rolle - Aubonne - Gimel - Gland

Electricité générale
Téléphone
Radio
Télévision



HORLOGERIE
BIJOUTERIE
ORFEVRENERIE
OPTIQUE

E. Jaques

34, rue St-Jean Nyon

Pour tout ce qui touche l'électricité



F. Huber

Nyon
2, Grand-Rue Téléphone 61 22 21

**Pharmacie
Nyonnaise**

Dr. B. Glasson
Rue de la Gare
Téléphone 6133 70
A deux pas de la Gare!



Berlie & Mottier - Nyon

16, rue St-Jean - Téléphone 61 26 38



MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION en gros, au détail
BOIS en panneaux d'origine, en panneaux sur mesure
PRODUITS AGRICOLES

Snack-Restaurant de la Gare

ASSIETTE DU JOUR
SERVICE A LA CARTE
PATISSERIE - CONFISERIE

Ch.
Guillot

Même maison :
TEA-ROOM DU PORT

QUALITÉ TRADITION



JOURNAL *de* NYON

L'indispensable complément régional du quotidien

Chaque mercredi :

L'OUEST LÉMANIQUE, supplément hebdomadaire régional,
atteint toute La Côte et la campagne genevoise.

Ce passé qui nous échappe

Deux ventes retentissantes viennent de secouer coup sur coup l'habituelle quiétude de l'ouest du canton, une quiétude que les élections cantonales ne réussissent même pas à troubler. Si j'en fais le sujet d'une chronique, je ne me leurre nullement pour autant sur ses conséquences. Hélas ! le mal est fait. Il n'est qu'à le déplorer !

La presse vient d'annoncer que le *Château de Prangins* allait être vendu. Qui, prenant la route suisse et se détournant du lac, n'a pas admiré sa façade harmonieuse et de ligne très classique ? Nous en avons toujours vu les volets fermés. Il y a quelques années, sa propriétaire, Mme McCormick, voulait déjà s'en dessaisir: on parla alors d'y placer un pensionnat de jeunes filles. Ces demoiselles auraient été très à l'aise dans son parc romantique. Mais le château fut offert à la délégation américaine à l'ONU de Genève. On pensait que de somptueuses réceptions ramèneraient au moins un peu de vie dans ce château endormi. Les persiennes restèrent obstinément fermées. Sa mise en vente outre-Atlantique, me dit-on, provoqua l'arrivée d'une lettre accompagnée d'un billet de... 2 dollars. Ce citoyen yankee attache certainement la même importance à ce témoin du passé qu'à la fumée de ses cigares. On refusa son offre; on en négligea d'autres plus étoffées pour accepter celle de 500 000 dollars. Le Grand Conseil n'eut même pas à refuser l'offre, comme il le fit en son temps pour Oron ! Et voilà com-

ment une firme internationale tentaculaire mangea pour elle ou son directeur ce beau gâteau. Nous avons imaginé en faire le pendant de Chillon pour La Côte: une belle demeure où il fait bon accueillir nos hôtes ou allumer les chandelles sur les tables comme à Oron. Ce dernier exemple ne nous prouve-t-il pas que les recettes d'une telle gestion permettent de l'entretenir ? Personne n'a bougé: ni le village, ni le canton. On laisse ainsi passer l'occasion de ramener ce témoin du passé dans notre patrimoine national. C'est infiniment regrettable ! Les fenêtres du château vont s'ouvrir; le dollar y dansera mais les portes resteront fermées aux gens de ce pays.

Lors de la dernière réunion de la Société vaudoise d'histoire, je signalais que nous devions absolument veiller à préserver l'*Abbaye de Bonmont*. Le récent décès de son aimable propriétaire zurichois laissait prévoir un changement de destination. Ceux qui connaissent cet admirable monument de l'art roman (le plus beau après Romainmôtier) savent qu'il n'est pas facile de détacher l'église de la propriété. Jusqu'ici, malgré quelques panneaux d'interdiction de passer, on faisait preuve d'une certaine indulgence à l'égard du public. A pas discrets, on pouvait gagner par l'allée d'arbres le porche, et contempler les chars de foin alignés sous les chapiteaux. Il faut rendre hommage à ses anciens propriétaires pour le soin (et la fortune) qu'ils ont apporté à la restau-

ration des murs extérieurs et des toits. Hélas ! la nef n'a jamais pu être entièrement dégagée. Les rares cérémonies œcuméniques qui ont pu s'y dérouler ou un récent brillant mariage ont dû s'en contenter. Mais nous avons l'espoir qu'un jour l'Etat pourrait s'assurer cet édifice incomparable et qu'avec l'aide d'initiatives privées il en entreprendrait la restauration complète. Un plan décennal n'eut fait que décupler nos énergies pour y parvenir tant est vif notre attachement pour Bonmont. Trois fois hélas ! nous apprenons

que la propriété entière vient de passer en d'autres mains pour plusieurs millions. On nous dit que ce sont des « gens de Morges » qui en sont acquéreurs. Puisque ce sont au moins des Vaudois, seront-ils sensibles à notre angoissant appel ? Pourrons-nous poursuivre nos pèlerinages en ce haut lieu de l'histoire artistique et religieuse de notre pays ? Et même, s'ils savent être mécènes, se décideront-ils à en confier la garde à l'Etat de Vaud ?

B. Glasson.

Notice sur l'histoire du Château de Vufflens

tiré en grande partie du
«Dictionnaire historique vaudois»

La tradition a attribué à la reine Berthe la fondation du Château de Vufflens, dont le nom se trouve pour la première fois dans une donation au couvent de Romainmôtier par un chevalier Leotard sous la forme de Wuolfens.

La seigneurie de Vufflens était à l'origine un franc-alleu. Les premiers seigneurs portaient le nom de leur domaine et avaient pour blason: palé d'or et d'azur de six pièces à la fasce d'or. Le plus ancien seigneur connu vivait en 1160 et s'appelait Pierre de Volfens. Il était chevalier; son fils Guillaume, également chevalier, lui succéda en 1175. Il s'assujettit volon-

tairement à l'évêque de Lausanne et la seigneurie de franc-alleu devint un fief. Au XIIIe siècle, Vufflens passa, on ne sait comment, sous la suzeraineté des comtes de Genevois et par là, plus tard, sous celle de la Savoie. Les nobles de Vufflens gardèrent la seigneurie jusque vers le milieu du XIIIe siècle où elle passa dans l'illustre maison de Duin avec Béatrix, fille d'Aymon de Vufflens, le dernier seigneur de sa maison. Les Duin gardèrent la seigneurie pendant plus d'un siècle. En 1390, Jaquette de Duin l'apporta à son époux, Henri de Colombier. Celui-ci a été l'un des plus illustres seigneurs de Vufflens. C'est lui sans

doute qui fit édifier le château actuel. Il remplit les postes éminents de chancelier de Savoie, capitaine de Piémont et conseiller intime du duc Amédée VIII avec qui il se retira au couvent de Ripaille en 1434. En 1393, tandis qu'Henri de Colombier était à la cour de Savoie, Guillaume de Montricher, époux de Guillemette de Duin, sœur de Jaquette, croyant avoir à se plaindre de son beau-frère, profita de l'éloignement de celui-ci pour se venger. Il se mit à la tête de ses hommes de Montricher, marcha contre le château de Vufflens, s'en empara et le garda lui-même avec une garnison. Le bailli de Vaud, Louis de Bière, ne put rester spectateur passif d'un aussi grave événement. Il accourut en personne à Vufflens, accompagné de témoins et d'un notaire le 22 juin 1393. Arrivé devant la porte de l'étable du château, il fit sommer Guillaume de Montricher de remettre entre ses mains Jaquette et son fils retenus prisonniers au Château de Vufflens. Guillaume essaya de se justifier en alléguant diverses hostilités commises contre lui par Henri de Colombier qui lui avait gagé ses hommes. Il ajouta que lui, comme banneret de naissance, et Henri de Colombier, comme banneret par acquisition, avaient le droit de faire la guerre et qu'il voulait la faire à Henri. Il se justifia ensuite contre les propos de certains « babillards » qui l'accusaient de s'être emparé des biens de Jaquette en disant qu'il avait invité celle-ci à choisir une bonne chambre dans le château, pourvue d'une bonne clef, afin d'y tenir en sûreté ses titres et meubles précieux; il ajoutait que celle-ci était parfaitement libre de prendre ses repas avec lui ou chez elle à volonté.

Henri de Colombier rentra en possession de ses domaines mais on

ignore dans quelles conditions. En se retirant à Ripaille, il partagea de son vivant ses terres entre ses deux fils. L'aîné, Guillaume, reçut la seigneurie de Vuillerens; le cadet, Richard, celle de Vufflens avec Chigny, Bussy, Lully, Yens, Villars-sous-Yens, Ballens et Vaux en tout ou en partie. Les descendants d'Henri de Colombier restèrent en possession de la seigneurie de Vufflens jusque vers le milieu du XVI^e siècle. Le dernier seigneur de cette famille fut Philibert, fils d'André de Colombier. En 1530, le jeune Philibert faisait ses études à Paris. Il était sous la tutelle de son oncle Henri de Cojonay, un des principaux chefs de la ligue de la Cuiller. Ce dernier commit l'imprudence, cette même année, de réunir au Château de Vufflens les hommes de son parti et de marcher de là sur Genève, où il ne put cependant arriver par suite de l'absence de ses compagnons qui manquèrent au rendez-vous fixé à Coppet. Les Bernois, alliés des Genevois, arrêtaient leur armée pendant cinq jours à Morges, d'où ils mirent le feu aux châteaux des gentilshommes appartenant à la ligue de la Cuiller. Malgré l'absence de son propriétaire, celui de Vufflens fut un des premiers incendiés. La fille unique de Philibert étant morte en bas âge, la seigneurie de Vufflens passa à Pierre Mestral, seigneur de Cottens. Celui-ci la vendit à ses cousins Louis Musard et François Seigneux en 1551. Ce dernier réunit en sa main la part de Louis Musard. Ses fils vendirent la terre de Vufflens le 9 février 1573 à spectacle et prudent Jean-Henri Lochmann, banneret de Zurich. La seigneurie fut revendue en 1582 à sept capitaines bernois au service de France pour le prix de 25 000 écus d'or que le roi leur avait donnés pour avoir accompagné

en France le duc Jean-Casimir. Ceux-ci cédèrent la même année la terre de Vufflens pour 20 000 écus d'or à un noble bourguignon, François Le Marlet, qui était de la religion réformée et s'était fait citoyen de Genève. Il avait embrassé le parti du roi de Navarre, le futur Henri IV, et contracté des cautionnements afin de fournir de l'argent à ce prince. Henri de Navarre n'avait pu fournir l'argent destiné à dégager les cautionnements. Le seigneur de Vufflens s'était donc vu poursuivre activement pour des sommes assez fortes dont il avait garanti le paiement. Il mourut sur ces entrefaites en 1589. Louis d'Erlach et Ulrich Koch, deux capitaines bernois qui avaient possédé le château en 1582, rentrèrent en possession de Vufflens par subhastation pour une somme de 4000 écus restant à payer de celle de 20 000. Jean-Charles de Goumoëns, gendre de Louis d'Erlach, fut seul seigneur de Vufflens à partir de 1599. En 1618, la veuve de François Le Marlet racheta cette seigneurie qu'elle conserva jusqu'à sa mort. Elle passa ensuite à son fils François qui laissa une succession embarrassée. Sa veuve Marie Quey et sa fille Anne Le Marlet se virent forcées d'en demander la discussion. Noble François de Senarclens, époux de Marie Quey, acquit dans cette discussion le *20 janvier 1641* la terre de Vufflens pour le prix de 80 000 florins. La famille de Senarclens est restée dès lors en possession de la seigneurie de Vufflens jusqu'à la Révolution vaudoise. Elle a conservé ensuite le château et le domaine qui se trouvent actuellement encore aux mains d'un descendant de François de Senarclens. Le dernier membre de la famille fut Henri de Senarclens qui mourut le 29 octobre 1858. Sa veuve

fit complètement réparer et consolider le donjon en 1860. Elle fit procéder à d'importantes restaurations dans d'autres parties du château en 1864 et 1885. Après elle, le château appartient à ses deux filles, Mme Jules Faesch et Mme Frédéric Necker. Les filles de Mme Faesch, qui mourut en 1910, rachetèrent la part de leurs cousins Necker et le château leur appartient en commun pendant de longues années. Ces filles étaient Mme Ferdinand de Saussure, épouse du célèbre linguiste qui mourut à Vufflens le 22 février 1913, et Mlle Madeleine Faesch. Après la mort de Mme de Saussure, survenue le 21 février 1950, Mlle Faesch vendit sa part du château et du domaine à ses neveux Jacques et Raymond de Saussure, le 22 juin 1950. Le 14 septembre de la même année, Jacques de Saussure racheta la part de son frère et devint ainsi seul propriétaire du château et du domaine de Vufflens.

Leyduz

1, rue Nicole
Téléphone 61 28 36

**Appareilleur
Installations sanitaires**

Merfen-[®] Orange

pour la désinfection **indolore**
des blessures
coupures et égratignures
déchirures et brûlures

Merfen-Orange 50 ml Fr. 2.75

Zyma SA Nyon



LA CHINOISE

PÂTES SANGAL S. A. • NYON

PRO— NOVIODUNO